

**PHILIPPE WAHL**

1984 Auditeur puis maître de requête au Conseil d'État
1986 Chargé de mission auprès du président de la COB
1989 Conseiller technique

au cabinet du Premier ministre
1991 Conseiller du président puis DGA de la Compagnie bancaire
1997 Membre du comité exécutif de Paribas

Banque postale : « Un nouveau modèle de financement »

Philippe Wahl, le président du directoire de La Banque postale, présente l'offre de financement à destination des collectivités. Selon lui, les limites actuelles des prêts aux collectivités pourraient avoir un impact sur leurs investissements.

Comment voyez-vous l'offre et la demande de crédits aux collectivités en 2012 et 2013 ?

Pour 2012, les collectivités nous ont dit qu'il y avait une impasse de financement de plusieurs milliards d'euros. Et ce, malgré l'offre faite à travers la direction des fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et l'annonce de trois milliards d'euros supplémentaires prévus pour le mois de septembre prochain. Mais l'année 2013 risque d'être encore plus difficile : en effet, ce sera une année charnière pour beaucoup de collectivités locales qui devront boucler un certain nombre de projets.

D'après vous, cela peut-il impacter les investissements des collectivités ?

Absolument. S'il y a un problème de financement, cela aura une influence sur les investissements des collectivités locales. C'est d'ailleurs en réponse à ce problème de financement et à l'urgence de la situation que La Banque postale propose, depuis le 20 juin, une offre de financement de court terme pour l'ensemble des collectivités locales. Pour se lancer dans cette



nouvelle activité, nous avons obtenu l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel le 25 mai dernier.

Quels seront le montant et le profil de cette offre de financement à court terme ?

C'est un profil très classique :

d'une durée de 364 jours maximum, flexible et proposée à l'ensemble des collectivités locales. Elles peuvent tirer la totalité de l'enveloppe, la conserver, la rembourser... selon leur volonté. Cette offre est proposée par La Banque postale, avec ses outils, ses équipes et avec sa liquidité court terme. Nous prévoyons une enveloppe de deux milliards d'euros, que nous ajusterons par la suite.

Comment votre offre va-t-elle évoluer ensuite ?

Nous sommes en train d'y travailler. L'idée est de la compléter par une offre de financement à moyen et long terme, qui est beaucoup plus complexe à mettre en place – c'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas prêts aujourd'hui. La Banque postale, en partenariat avec la Caisse des dépôts, devrait pouvoir les proposer, avant la fin de l'année 2012, au travers d'une co-entreprise.

Où en sont ces discussions ?

Nous sommes en cours de négociations, il est donc difficile pour moi d'être plus précis. En fonction des conclusions de ces

1999 Directeur général de la Caisse nationale des caisses d'épargne

2005 Directeur général du groupe Havas

2006 Vice-président du groupe Bolloré

2007 Directeur général France de la Royal Bank of Scotland

2011 Président du directoire de La Banque postale

discussions, et sous réserve d'un accord des autorités réglementaires françaises et européenne, nous devrions pouvoir mettre en place ces financements à moyen/long terme avant la fin de l'année.

Pouvez-vous donner des précisions sur cette offre à moyen et long terme ?

La société de crédit foncier Dexma (la société de refinancement de Dexia) ne devrait pas être en mesure d'émettre des obligations avant la fin 2012. Par conséquent, La Banque postale proposerait des financements à moyen/long terme sur la base de sa propre liquidité, c'est-à-dire de l'ordre de 1,5 milliard d'euros de financement à long terme d'ici la fin de l'année. En 2013, après le redémarrage de Dexma, nous devrions émettre des obligations foncières et, avec la liquidité recueillie, nous pourrions financer les projets des collectivités locales. Notre intention est de proposer de l'ordre de quatre milliards d'euros par an. Ces financements seront fidèles à l'image de La Banque postale, simples, lisibles et flexibles. Mais nous ne proposerons pas de crédits structurés complexes.

Quelle sera la durée de vos prêts à moyen et long terme ?

Une fois encore, les discussions sont en cours. Néanmoins, je peux dire que ces prêts auront probablement une durée de l'ordre de dix à quinze ans. La difficulté – les élus le savent – sera d'aller au-delà de quinze ans. En effet, il est difficile de trouver sur les marchés de la liquidité sur une plus longue durée. Au-delà de quinze ans,



les montants proposés par La Banque postale resteront faibles, même si je ne peux pas les chiffrer pour le moment. Cependant, si nous trouvions des tranches d'obligations foncières au-delà de quinze ans, c'est-à-dire si nous trouvions des investisseurs prêts à accompagner les collectivités pour une durée de vingt ans par exemple, nous mettrions cette liquidité de vingt ans à la disposition des collectivités locales.

Quels taux proposerez-vous ?

Notre prix sera transparent. En effet, La Banque postale et son partenaire la Caisse des dépôts souhaitent proposer un nouveau modèle de financement des collectivités locales fondé sur trois principes : des produits simples, adossés en liquidité avec une marge raisonnable.

Dexma va bénéficier de la garantie de l'État français. Quel sera le différentiel de coût d'achat de la liquidité par rapport aux autres sociétés de crédit foncier ?

Je ne peux pas répondre à cette question compte tenu des discussions qui sont en cours avec la Commission européenne.

Voyez-vous l'Agence de financement des collectivités locales comme un projet concurrent ou complémentaire du vôtre ?

Cette agence est un projet intéressant, novateur et complémentaire du projet de La Banque postale. Il y aura besoin de plusieurs acteurs du financement pour répondre aux besoins de l'ensemble du marché du secteur public local.

De nombreux maires réclament des interlocuteurs de proximité spécialisés sur le financement des collectivités. Allez-vous répondre à cette demande ?

Nous sommes en train de définir notre modèle de distribution locale. Nous envisageons de renforcer notre présence locale en proposant des interlocuteurs de proximité, capables de répondre aux besoins spécifiques que requièrent les projets importants ou complexes. Le financement est pour nous un moyen de mieux servir ce marché qui est stratégique pour La Banque postale.

Allez-vous reprendre tous les commerciaux de Dexia ?

Une fois encore, ce sujet est actuellement en cours de discussion avec la Commission européenne. Mais rappelons simplement que La Banque postale dispose, au travers du réseau postal, d'un réseau de proximité très étendu sur l'ensemble du territoire et qu'elle est déjà un partenaire du secteur public local puisqu'elle propose à ces acteurs des offres de placement, de trésorerie (nous gérons déjà la trésorerie d'organismes HLM), d'ingénierie sociale et d'épargne salariale.

Est-ce La Banque postale collectivités locales qui va gérer les encours de prêts de Dexia ?

Non : il y a une séparation complète entre la nouvelle production de prêts pour les collectivités locales, qui sera portée par La Banque postale et son partenaire la Caisse des dépôts, et la gestion du passé, qui relève à la fois de DCL (Dexia Crédit local) et du nouvel établissement de crédit qui devrait être créé à cette occasion. Ainsi, nous ne gérons pas les encours passés ni les relations avec les collectivités dans le cadre des prêts dits « sensibles ».

Offrirez-vous la possibilité de réaménager les emprunts toxiques contractés auprès de Dexia ?

Non, ces offres de réaménagement des prêts sensibles ne seront pas proposées par La Banque postale.

Propos recueillis
par Antoine BLOUET

EN SAVOIR + Voir pages suivantes le compte-rendu de la rencontre-débat sur le financement des investissements des collectivités locales.